



### III – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Patrick LECAPLAIN, Maire confie la présidence à Elisabeth DURAND qui présente les résultats du compte administratif 2018 identiques aux résultats du compte de gestion.

Patrick LECAPLAIN quitte la salle et Elisabeth DURAND propose au vote du Conseil Municipal le compte administratif 2018 qui retrace la comptabilité tenue par le Maire.

Ce document est **approuvé à l'unanimité**.

Madame GAILLARD-PRETI apporte des éléments sur quelques chiffres essentiels du budget par habitant, en comparaison avec des communes de strates identiques dans le département (chiffres entre parenthèses). Les produits de fonctionnement réels 733 € (1 134 €), impôts locaux 595 € (545 €), DGF 63 € (195 €), charges de fonctionnement 622 € (976 €), frais de personnel 291 € (505 €), capacité d'autofinancement brute 111 € (158 €). Pour l'investissement, les ressources budgétaires 154 € (291 €), dépenses d'investissement 133 € (409 €), dépenses d'équipement 54 € (313 €) et remboursement de la dette 79 € (92 €), endettement 682 € (944€), capacité d'autofinancement nette (après remboursement de la dette) 32 € (66 €).

Elle indique à Jean LEMARIÉ, s'interrogeant sur une appréciation globale, que la commune a un fond de roulement conforme aux normes, un endettement raisonnable avec une situation saine mais qui ne lui permet pas d'envisager de gros investissements. Alain COLOMBE précise que la capacité d'autofinancement est relativement faible ce qui limite les investissements.

### IV – VOTE DU BUDGET 2019

Alain COLOMBE indique que le budget primitif reprend dans les grandes lignes les éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire. Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse par rapport au budget 2018 et ce, malgré l'augmentation des recettes des contributions directes due à l'accroissement des bases (+2,2 %) et les nouveaux logements construits. Par ailleurs, la DGF est également plus faible qu'en 2018 puisque le nombre d'habitants calculé par l'INSEE est inférieur à 2018. L'effort sur l'entretien de nos bâtiments communaux est maintenu. Le total des travaux programmés représente un budget de près de 100 000 € (*la Baronnie avec les travaux de toiture et les commandes d'éclairage, des mises aux normes électriques au stade...*). Les services de Caen la mer ont proposé de réaliser un diagnostic énergétique et préconise de mettre l'accent sur le Centre socioculturel et le groupe scolaire. Ce diagnostic permettra de déterminer quels travaux sont nécessaires pour améliorer l'isolation des bâtiments. Patrick LECAPLAIN précise qu'il faudra intégrer l'aménagement des pistes cyclables avec en priorité les liaisons entre communes.

Comme tous les ans, un budget significatif est consacré aux associations avec les subventions directes et l'entretien des sites sportifs et culturels afin qu'elles puissent évoluer dans de bonnes conditions. L'ensemble de ces éléments permet d'équilibrer le budget de fonctionnement sans augmenter les taux d'imposition et dégager un excédent de fonctionnement de 170 210 € qui viendra abonder le budget d'investissement.

Concernant le budget d'investissement, outre la construction de la crèche, qui constitue le poste principal des travaux qui s'étaleront sur 2 ans, le budget prévoit également l'effacement des réseaux, le remplacement des candélabres de type « boule » et d'autres investissements représentant un budget total de près de 500 000 € auxquels il faut ajouter les Restes à Réaliser 2018 pour un montant de 365 000 € et le remboursement du capital des emprunts qui atteint 327 000 €.

Serge BOUFFARD souhaiterait que les deux plus importantes associations, l'AJBO et LCBO (*détaillé par activité*), présentent leurs budgets et comptes d'exploitation, car, sans cela, il est difficile de donner leur accord pour le vote des subventions, tout en soulignant que l'AJBO présente régulièrement ses actions avec transparence.

Maud VIDEAU précise que ces documents sont présentés en commission jeunesse et qu'il appartient aux membres y siégeant d'en faire part.

JACKY GUIOC ajoute qu'il ne faut pas s'habituer à une subvention dédiée à l'AJBO plus faible que le coût réel de fonctionnement qui est de 300 000 €, ainsi l'association peut avoir à utiliser son fond de réserve. Il précise que les comptes sont contrôlés par moult organismes.

Patrick LECAPLAIN demandera à LCBO de communiquer ses comptes pour mieux informer le conseil.

Sophie HOCHET indique à Jean LEMARIÉ, regrettant le manque de crédits alloués à la culture, que le budget consacré à l'action culturelle est de 15 000 € (10 000 € en 2018), sans compter les achats de livres et le fonctionnement de la bibliothèque.

Elisabeth DURAND rappelle qu'il y a des actions culturelles réalisées par le biais des associations et Alain COLOMBE demande où trouver les recettes ou quelles dépenses diminuer afin d'abonder les crédits affectés à la culture ?

Patrick LECAPLAIN précise que le budget 2019 est contraint, Jean LEMARIÉ regrette ce manque de volonté et de ressources dû, entre autre, au défaut de nouveaux logements dans la commune.

Serge BOUFFARD, au nom de son groupe, indique que le budget 2019 est dans la continuité des années précédentes. Les recettes sont faibles compte tenu de la strate de population et le budget doit faire preuve d'une grande maîtrise, il soutient les budgets alloués à la jeunesse, aux associations, le projet de la crèche mais regrette le côté trop raisonnable du budget qui conduit à renvoyer des travaux importants (*isolations du centre socioculturel et de l'école...*) à des années indéterminées, il faut tenir compte que les bâtiments communaux vieillissent. Il reconnaît l'utilité de changer, si besoin, les jeux extérieurs, mais les crédits prévus pour l'aire de camping-car (*sans discuter le projet*) pourraient être utilisés pour l'isolation des écoles, par exemple. Certes, la commune est endettée mais pas plus que d'autres communes de même strate, il est dommage de ne pas profiter des taux bas actuellement, pour investir en maintenant un endettement constant plutôt que de se désendetter. Le groupe regrette le manque de politique volontarisme.

Patrick LECAPLAIN précise que le projet de la crèche peut être réalisé car il est fortement subventionné ce qui ne sera pas le cas pour le centre socioculturel, il sera nécessaire d'emprunter mais il est préférable d'attendre la fin des emprunts de la Baronnie et il est plus raisonnable de se désendetter. Il faut compter un budget de 100 000 € pour l'isolation de l'école et revoir le problème de régulation de chauffage, qui, effectivement correspond au budget alloué à l'aire de camping-car (*demande de Caen la mer*) qu'il est possible de revoir mais ce projet apportera des recettes à la commune.

Alain COLOMBE indique que l'objectif est très clair, il faut d'abord établir le diagnostic pour le centre socioculturel afin de savoir dans quelle limite les travaux d'isolation sont possibles et quelle est la solution la plus économique. De plus, il ne serait pas possible d'engager ces travaux avant la fin de ceux de la crèche et il faudra rapidement mener une réflexion sur l'utilisation des locaux actuels de la crèche.

François DEGUSSEAU trouve que le budget se veut maîtrisé, notamment en fonctionnement. Les arbitrages ont dû être poussés, cela étant, il y a d'un côté des recettes qui baissent (*DGF...*) alors que le budget de fonctionnement augmente. Si l'on tient compte de la Maslière et des programmes à venir, les recettes ne seront effectives qu'après 2019. Il serait idéal de maintenir le budget de fonctionnement comme ces quatre dernières années. Effectivement, les budgets culture et environnement, par exemple, pourraient être développés, en accompagnement des besoins des populations qui vont arriver ; mais la prudence est celle de ce budget. De plus, la crèche est un élément déterminant et essentiel dans le budget d'investissement avec un montant très important de subventions, c'est un budget intéressant qui permet de maintenir un budget de fonctionnement, pour ces raisons il indique qu'il votera le budget.

Patrick LECAPLAIN souligne que le budget de fonctionnement est sans latitude que ce soit pour les frais de personnel, les énergies ou les associations.

Jean LEMARIÉ revient sur les deux propositions évoquées lors du DOB, l'aide à l'accès aux spectacles culturels pour les Brettevillais et une participation à l'achat des vélos à assistance électrique, qui est mis en place à Fleury sur Orne.

Sophie HOCHET indique que l'aide pour les spectacles sera abordée en commission culture. Barbara RAINE rappelle que la participation à l'achat de vélo électrique a été étudiée en commission environnement, elle a fait des recherches auprès des communes qui proposent une aide mais l'achat d'un vélo neuf est conséquent (*1000/1500 €*) pour une famille à revenus modestes, cela semble difficile. Mais il est tout à fait possible d'avoir le retour de Fleury pour voir ce qui peut être fait.

**Adopté par 21 voix pour et 5 abstentions**

## V- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2019

Les taux d'imposition sont **adoptés à l'unanimité** et sans augmentation, pour 2019 à savoir :

- 12,86 % pour la taxe d'habitation,
- 26.28 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 39.35 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

## VI -VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal se prononce sur un montant total de subventions aux associations et au CCAS de 429 622 €, la liste nominative des différentes associations et leurs subventions individuelles figurent dans le budget.

**Adopté par 21 voix pour et 5 abstentions** (*étant précisé que les Conseillers Municipaux Membres du bureau des associations attributaires ne prennent pas part au vote qui les concernent*).

## VII - AUTORISATION DE PROGRAMME

Alain COLOMBE indique que cette année, dans le cadre du projet de la création d'une crèche, afin de ne pas faire supporter au budget 2019 la totalité du projet, il est souhaitable de voter le principe des autorisations de programme qui n'engage pas les dépenses. Les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée et peuvent être révisées. Le montant global défini est de 1 483 333€ HT dont 550 000 € HT pour 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

## VIII - GARANTIE D'EMPRUNT

Alain COLOMBE rappelle qu'Immobilière Basse Seine a réalisé la construction de 5 logements à Bretteville sur Odon, ZAC de la Maslière et a contracté un prêt d'un montant de 876 886 €, pour une durée de 40 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer cette opération, il est réparti en CPLS pour un montant de 309 754 € et en PLS PLSDD pour un montant de 567 132 €. La Commune de Bretteville sur Odon est sollicitée pour garantir le remboursement de ces emprunts à hauteur de 25 %, (25% par Caen la mer et 50% par le Département).

**Adopté à l'unanimité.**

## IX - ADMINISTRATION GENERALE : NOTIFICATION DE RAPPORT D'EVALUATION DE LA CLECT DE CAEN LA MER.

Patrick LECAPLAIN indique que le 22 janvier 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Caen la mer a décidé des montants des charges nettes transférées pour la commune d'Authie, au titre de la compétence voirie/coût de renouvellement du matériel.

**Adopté à l'unanimité.**

## X – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN, Maire**, présente au Conseil Municipal le nouveau chef d'équipe espaces verts, rattaché à la commune.
- **Alain COLOMBE, Maire-Adjoint aux finances**, expose la pyramide des âges du personnel communal, suite à une demande lors de la commission finances, cette pyramide indique que la majorité du personnel a plus de 50 ans.
- **Jacky GUIOC, Conseiller Municipal délégué, Président de l'AJBO** :
  - Le Carnaval (le 16/03) : il remercie les services de la mairie, les partenaires APEBO, LCBO ainsi que toute l'équipe de l'AJBO pour leur travail pour le bon déroulement de ce carnaval. 480 personnes ont participé au défilé.
  - Tous en Fête (le 8/06) : la préparation de cette manifestation est commencée, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une manifestation communale intergénérationnelle.
- **Sophie HOCHET, Maire-Adjoint à la culture** rappelle que le Festival Bretteville en Scène se déroulera les 29/30 et 31 mars à la Baronnie – à ce jour 219 places pré-réservées. Merci de recommander l'évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30